



Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) dans les Provinces
du Bas-Congo, Bandundu, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental et Katanga

N° du Projet : P-CD-ABO-001

N° du Don BAD : 2100 1550 21418

PADIR DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU

IMPRESA SERVIZI COORDINATI (ISCO)

ISCO

**PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES
RELATIVES AU TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES ET
OUVRAGES D'ARTS. LOT8 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE
RURALE SUR L'AXE ROUTIER KANGA NZADI-KANUNGU-FESHI DU PK00+000
AU PK20+000 (20Km), DANS LES TERRITOIRES DE GUNGU ET FESHI, DANS L'EX.
PROVINCE DE BANDUNDU**

L'an deux mille seize, **le neuvième jour du mois de juillet**, nous, membres de la Commission de marchés, reconnaissons avoir procédé à l'examen du rapport de la Commission d'analyse relatif au dossier appelé en exergue. La séance a eu lieu dans le bureau de ISCO.

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président
M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/PADIR/BAD, Membre
M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre

Pour la commission d'analyse :

Jules GILWANDJI

Chargé des Travaux/ISCO

Président

2. DEROULEMENT DE LA REUNION

2.1. Exposé du motif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) qui a recruté **ISCO S.C.** en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, il est prévu les travaux de réhabilitation des pistes rurales et construction des ouvrages d'arts dans l'Ex province du Bandundu à travers l'avis d'appel d'offres AAON N° 002/ISCO-PADIR/PM/04/2016 qui a été publié en date du 27 avril 2016 dans quatre organes de presse locaux à large diffusion (Le Potentiel, La Prospérité et La Référence Plus), dans media Congo et dans le site de l'ARMP. Le marché a été scindé en 12 Lots distincts dont :

fp

9

Lot1 : Travaux de la réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK00+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot2 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot3 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK40+000 au PK60+500(20,50Km) ;

Lot4 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK00+000 au PK14+000(14Km) ;

Lot5 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK14+000 au PK28+000(14Km) ;

Lot6 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK0+000 au PK13+500(13,50Km) ;

Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ;

Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK0+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot9 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot10 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK40+000 au PK60+000(20Km) ;

Lot11: Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK60+000 au PK80+000(20Km) ;

Lot12 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK100+000 au PK100+600(26Km) ;

La commission des marchés de ce jour a statué sur le rapport d'évaluation des offres relatives au Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK0+000 au PK20+000(20Km) ;

L'Entreprises ayant déposé leurs offres

| N° | ENTREPRISE |
|----|-----------------|
| 1 | ATCC |
| 2 | SICCO & EXCICO |
| 3 | GDC Sarl |
| 4 | GROUPE LA GRACE |
| 5 | RTM CONSTRUC |
| 6 | EMELEC |

2.2. Les résultats de l'évaluation des offres

La commission note que, lors de l'examen préliminaire des offres, la sous-commission d'analyse a arrêté les offres rejetées dans le tableau ci-dessous :

FP

3

2

| ENTREPRISES | RAISONS DE REJET |
|---------------|---|
| ARVITEC | Pas de garantie bancaire de soumission jointe à son offre |
| ATCC | -Pas de formulaire d'information de l'entreprise -Pas d'attestation de régularité de INSS -Expériences insuffisantes en Technique HIMO, -Pas d'expérience dans les travaux spécifique -Pas des preuves d'expériences similaire dans les rivaux des routes -Pas d'accès aux finances -Matériels à mobiliser dans l'exécution des travaux n'est suffisant |
| SICCO & EXICO | -Pas des formulaires d'engagement du candidat en matière de corruption. -Les CV du personnel à au chantier ne correspondante -Pas d'épreuves d'expériences dans le domaine spécifique -Pas d'accès à des financements tels que ligne de crédits et autres. -Pas des listes des matériels à mobiliser pour les travaux. |
| | |

Les offres jugées conformes pour l'essentiel après l'examen préliminaire sont les suivantes :

- ✓ GDC Sarl
- ✓ EMELEC Sarl
- ✓ RTM CONSTRUCT

Après vérification des erreurs arithmétiques le classement se présente comme suit :

| | Soumissionnaire | Prix de l'offre lu publiquement | | Erreur de calcul | Rabais en % | Prix de l'offre corrigé/avec rabais |
|------------------|-----------------|---------------------------------|------------|------------------|-------------|-------------------------------------|
| | | Monnaie | Montant | | | |
| 1 ^{ER} | CDK | USD | 148 019,47 | -18527,22 | 0,00 | 129 492,25 |
| 2 ^{eme} | RTM CONSTRUCT | USD | 149 468,77 | 0,00 | 0,00 | 149 168,77 |
| 3 ^{eme} | GROUPE LA GRACE | USD | 166 907,63 | 0,00 | 0,00 | 166 907,63 |

A la suite de l'examen détaillé, les résultats suivants ont été obtenus :

99 9

2

| | |
|--------------------|---------------------------------|
| a) Soumissionnaire | f) Prix total de l'offre en USD |
| GDC Sarl | 129 492,63 |

Après soumission de l'Entreprise aux critères de qualification, il s'en sorti que l'Entreprise **GDC Sarl** a été jugée qualifiée pour l'exécution de ce contrat.

2.4 Avis et considérations

A l'issu de l'examen du rapport de la Commission d'analyse, les membres de la Commission de marchés ont validé le rapport.

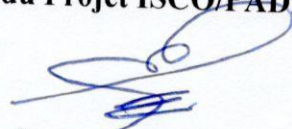
3. DECISION DE LA COMMISSION DE MARCHES

Après délibérations, la Commission des marchés recommande à la Direction du Projet d'attribuer les travaux de réhabilitation des pistes rurales et des ouvrages d'arts dans l'ex province du Bandundu **Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi)** du PK00+000 au PK20+000(20Km) ; à l'Entreprise **GDC Sarl** pour un montant de **129 492,63 USD** (cent vingt neuf mille quatre cent nonante deux dollars américains virgule soixante trois cents).

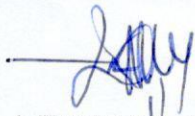
Fait à Kikwit, le 09 juillet 2016

Pour la commission des marchés

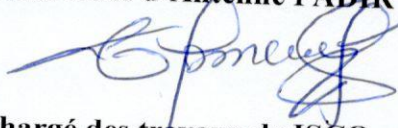
M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président



M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/RDC, Membre



M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR/BANDUNDU, Membre



M. Jules GILWANDJI, Chargé des travaux de ISCO, secrétaire

